

Grand Paris Sud Eco citoyen [Collectif associatif]

Le 15 novembre 2020

Mme Marie-Line Pichery
Présidente
EPA Sénart

Michel Bisson
Président
Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud

Mme Aude Debreil
Directrice
Etablissement Public d'Aménagement de Sénart

Mesdames, Monsieur,

Le projet de la ZAC de Villeray à Saint Pierre du Perray, prévoit la construction de 1270 nouveaux logements sur près de 37 hectares des terres agricoles dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Sénart.

Nous nous interrogeons sur la compatibilité d'un tel projet avec la circulaire interministérielle du 29 juillet 2019 portant « *instruction du gouvernement relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace* », selon le principe de « *zéro artificialisation nette* » annoncé par le Président de la République. Ce principe figure aussi dans les objectifs de la Convention citoyenne pour le climat. Le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Villeray ne nous semble pas conforme à ces recommandations, même si, par avance, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) croit pouvoir résoudre ce problème par l'application « *Densité-compacité-hauteur* » (cf. page 40 de son rapport « *Aménager le péri-métropolitain durable* »).

La priorité donnée dans ce projet aux logements collectifs n'empêche pas en effet la consommation de près de 37 ha de terres agricoles considérées comme

d'excellente qualité (selon le rapport présenté à la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) de l'Essonne du 6 novembre dernier).

Dans ce rapport à la CDPENAF, l'EPA Sénart souhaite constituer **un fonds de compensation propre** dans le but de « *financement de projets ciblés, notamment vers une économie récurrente sur le territoire, incluant y compris des projets en gestation ou dans l'attente de la formalisation/contractualisation de partenariats EPA Sénart – porteurs de projets* » (page 45). Le rapport cite ensuite à titre d'exemple l'unité de transformation de légumes bio développé par COOP BIO sur Combs-la-Ville, mais aussi des projets plus lointains comme un méthaniseur à Réau ou des « Réflexions autour de la filière chanvre et l'agroforesterie ». Ces projets sont positifs, mais loin d'être aboutis pour les deux derniers.

L'ordonnancement des actions menées par l'EPA et la Communauté d'Agglomération dans ce domaine donne généralement la priorité à l'urbanisation intensive du territoire, en présentant des projets d'accompagnement ou alternatifs plus lointains dont la réalisation apparaît aléatoire.

Ces annonces ne peuvent pas être l'alibi d'un « verdissement » des opérations d'urbanisme en projet.

Sans planification globale, engagements financiers fermes et mobilisation des moyens de l'EPA et de la Communauté d'Agglomération, ces projets alternatifs ne pourraient que se créer à la marge.

Dans le cadre organisé de l'OIN Ville nouvelle de Sénart et le Contrat territorial signé en 2013 entre les Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Sénart (Essonne, Seine-et-Marne) et l'Etat, la mission de l'EPA Sénart est de **construire 1000 logements par an pendant 15 ans.**

Cet objectif fixé il y a déjà 7 ans (qui n'avait pas fait l'unanimité des communes de Sénart à l'époque), mérite d'être revu à la lumière de :

- L'évolution actuelle de la ville nouvelle, loin d'être harmonieuse ;
- Des besoins de ses habitants.

Malgré la réalisation du tronçon TZEN 1 entre les gares de Corbeil-Essonnes et Lieusaint-Moissy-Cramayel, **les problèmes de transports** ont perduré, engendrés par l'insuffisance des sillons SNCF disponibles et la vétusté du matériel. Ainsi les flux de voyageurs se retrouvent prisonniers des goulots d'étranglement de la ligne D du RER, tant du côté d'Evry que de celui de Melun.

L'amélioration structurelle envisagée par Ile de France Mobilités et la SNCF ne pourra se faire que dans un délai de 5 à 10 ans. Les 3 à 4000 nouveaux habitants prévus dans le projet de ZAC de Villeray ne feront que venir grossir ce flux de voyageurs dans les conditions actuelles insatisfaisantes

Il ne faut pas compter sur les voies de communication routières (Ponts de Corbeil et de la Francilienne) qui connaissent déjà régulièrement de nombreux pics de saturation.

Une augmentation intensive de la population de Sénart serait plus supportable si **les emplois disponibles** étaient en nombre suffisant sur son territoire pour absorber cette croissance, mais ce n'est pas le cas. Certes, depuis la connexion établie entre l'autoroute A5 et l'A6 via la Francilienne, le ratio emploi/habitant de Sénart s'est amélioré mais il reste très insuffisant pour permettre l'implantation sur place d'un assez grand nombre d'actifs.

La priorité (par l'EPA et les ex-SAN) donnée il y a 20 ans au développement de la grande logistique, facilitée par la proximité des grandes voies de communication, n'a pas permis d'améliorer significativement cet état de fait. La logistique est et reste une des activités dont le ratio emplois par m² est le plus médiocre. Ainsi beaucoup de terres agricoles ont été consommées pour l'accueil de cette logistique XXL (200 ha pour le parc A5 seul), pour un bénéfice pour le moins non substantiel pour l'emploi.

Par ailleurs, le développement massif sur Sénart de cette activité a généré un trafic de centaines de milliers de camions par an venant renforcer les difficultés de circulation, sans compter la pollution de l'air engendrée. L'accueil récent d'activités industrielles (Yris Oyama, Elcimai, etc.) est de meilleure augure mais loin encore d'être à la hauteur des besoins du territoire en emplois.

La pression de l'urbanisation sur l'environnement naturel du territoire de Sénart se renforce. Les corridors écologiques, **la biodiversité** sont de plus en

plus menacés par le nombre croissant de routes, des constructions diverses, des drainages artificiels qui maillent petit à petit le terrain. Ainsi la trame verte matérialisée par l'allée Royale entre les forêts de Rougeau et de Sénart est de plus en plus prise en tenaille entre la poussée du Carré Sénart au Nord, les projets immobiliers à St Pierre-du-Perray, Tigery, Saintry au Sud et à l'Ouest. Les tentatives de prise en compte par l'EPA de la préservation de cet environnement, exprimées dans son rapport de Développement durable, sont trop tardives et insuffisantes pour inverser une tendance lourde toujours à l'œuvre. Une des conséquences néfastes de l'urbanisation intensive est la désorganisation du réseau hydrologique. Malgré les nombreux bassins artificiels de retenue créés par l'EPA, les drainages perturbés se déversent là où ils le peuvent et provoquent régulièrement des inondations en direction du versant de la Seine et des rus affluents.

Parmi les terres de Sénart consommées massivement pour la construction de logements et d'activités, peu ont été réservées pour les besoins alimentaires de sa population, à quelques exceptions près (cueillette de Servigny...) c'est la grande culture qui prédomine toujours. Pourtant, le Projet de Territoire adopté par Grand Paris Sud en 2016 lors de sa création, dont fait partie le territoire de Sénart, fixait un objectif ambitieux d'**autonomie alimentaire du territoire**. Nous en sommes encore très loin et nous ne voyons pas de volonté et surtout d'actes d'ampleur de la part de la Communauté d'Agglomération et de l'EPA pour mettre en œuvre les conditions proches d'une telle autonomie. Il est pourtant nécessaire de sanctuariser une partie significative des terres disponibles si l'on veut vraiment atteindre à terme cet objectif. Les habitants de Sénart et plus largement de la Communauté d'Agglomération y sont prêts, demandeurs comme l'a montré la première période de confinement.

Le développement du territoire de Sénart reste donc fortement déséquilibré, malgré les adaptations successives réalisées, **la pression urbanistique** continue à s'exercer. C'est pourquoi nous considérons que cette pression **doit être allégée** pour permettre au territoire de « souffler » et de choisir d'autres voies de développement. Pour cela, il faut d'abord limiter la construction de logements nouveaux. L'objectif prioritaire de 1000 logements par an n'est pas tenable pour un développement soutenable du territoire de Sénart. Si les petites pastilles du SDRIF flèchent une grande partie de Sénart dans le sens de

l'urbanisation, si les PLU lui ont grand ouvert la porte, une pause s'impose désormais !

Le Contrat territorial passé en 2013 par Sénart et l'Etat doit être revu et corrigé, le SCOT de Grand Paris Sud en préparation doit intégrer fortement cette demande d'équilibre territorial.

Il est nécessaire que **la population de Sénart soit largement associée à la réflexion sur l'évolution du territoire**. Pour cela l'entre soi, techniciens et élus, doit cesser au profit des habitants à qui on doit donner les moyens de déterminer en connaissance de cause le type de développement qu'ils souhaitent pour le lieu où ils habitent, travaillent ou souhaiteraient travailler, se former, etc. Leurs attentes s'exprimant par le biais de pétitions et de propositions doivent être prises en compte.

Quelle que soit la forme retenue, Convention citoyenne territoriale, Etats généraux de l'Agglomération, ou autres, la démocratie participative est le passage obligé pour un territoire pour et avec ses habitants.

- Compte tenu des éléments présentés, Madame la Présidente, Monsieur le Président Madame la Directrice, nous demandons **un moratoire sur la réalisation des projets d'urbanisation en cours et à venir** à commencer par celui de la ZAC de Villeray, un projet parmi d'autres mais un excellent cas d'école ! Un moratoire pour permettre aux habitants de ce territoire de s'exprimer sur leurs attentes
- C'est une démarche nécessaire pour engager la mise en œuvre d'un territoire soutenable, engagé dans la transition.

Le collectif associatif, Grand Paris Sud Ecocitoyen, se tient à votre disposition pour l'avenir de Sénart.

Pour le collectif Grand Paris Sud Ecocitoyen

Jean-François Dupont

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

Courrier : c/o JF. Dupont 16 bis rue Raymond Eglin 77176 Savigny-le Temple

Copies : Mme la Ministre de la Transition écologique

Mr le maire de Saint Pierre du Perray